

FICHE D'INSCRIPTION - 2024/2025

A retourner complétée	à : ASSO	CIATION NAN BA	ARA 11 rue Chris	tian P	fister, 57000 METZ
Date de naissance:		Tél	éphone:	•••••	
Mail:					
Adresse:					
CP/Ville:	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	••••••••••	•••••	
	<u>AC1</u>	TIVITÉ(S) CHOISIE	E(S) merci de coch	<u>er</u>	
JEUNE PUBLIC (-14 ans)			ADULTE/SENIORS		
REGGAETON	ZUMBA KIDS		DANSE AFRICAINE DOUN DOUN DANSE		HEELS DANCE SENSUAL
AFRO	<u> НІР НОР</u>		☐ HEELS DANCE		☐ CHAIR DANCE
MODERN JAZZ			DANSE BRÉSIL	IENNE	AFRO BRESILIENN
			☐ CAPOEIRA		YOGA DYNAMIQUE
			REGGAETON SABBAR AFRO		☐ YAGA DANSE ☐ ZUMBA ☐ CONTEMPORAIN
L'adhésion est obligatoire pour la pratique de nos activités, son tarif est de 15 euros par personne pour la saison.			GYM DYNAMIQUE PILATE/YOGA		PERCUSSIONS FITDANSE AFRO- CONTEMPORAINE
Toute l'équipe d	e l'assoc	ciation NAN BA	RA vous souhait	e une a	agréable saison!
	Cadre	e réservé à l'a	association No	ın Bar	a
MODE DE RÈGLEMENT:		☐ ESPÈCES: _	€	1A 🗌	NCV:€
		CHÈQUE/BANQUE: N° : € N° : € N° : €		☐ AUTRES: à préciser (pass, aides)	
RGPD /Conformément au RGPD, N biais de formulaires que vous rense l'exception du tribunal d'Instance d Date:	eignez. Nan i de METZ.	Bara s'engage à ne pas	les communiquer à d'au	tres entité	s, entreprises, ou organismes, à
les mineurs, signature			Go id ilicilli	«EU	crappicate" (pour
	-	•			
<u>*conditions générales d</u>	iu verso.	_			



Règlement Intérieur - Saison 2024-2025

Ce règlement s'applique à l'ensemble des adhérents et responsables.

Article 1 - Conditions d'inscription

L'inscription est annuelle à compter du 9 septembre 2024 au 30 juin 2025. Inscription obligatoire à partir du deuxième cours.

Inscription annuelle

1 cours : 250€ 2 cours : 350€ 3 cours : 450€

FULL PASS : 500€ (accès à tous les cours)

Adhésion : 15€/saison

Article 2 Modalités de paiement :

- -Un versement unique de la cotisation et de l'adhésion* en début de saison.
- -Un dépôt de 3 chèques encaissés en 3 mensualités consécutives.

Article 3 - Carte de membre*: 15€

La carte de membre de l'association est obligatoire pour tous les adhérents. Elle vous sera délivrée une fois votre inscription effectuée et sera valable jusqu'au 31 août 2025

Article 4 - Premiers cours

Durant les premiers cours, 15 minutes sont à prévoir afin de finaliser les inscriptions. Ces 15mn seront rattrapés à l'issue des inscriptions

Article 5 - Sécurité

Il est fortement déconseillé de porter des boucles d'oreilles pendantes, bracelets volumineux ou tout autre objet encombrant durant les cours.

Article 6 - Droit à l'image

Tout au long de l'année, des photos et vidéos peuvent être prises par l'association lors des cours, des stages, des soirées pour une utilisation promotionnelle. En tant qu'adhérent, vous acceptez automatiquement l'utilisation de ces éléments pour l'usage interne de l'Association Nan Bara (communication, site internet ...). Le cas échéant, un courrier de demande de refus de diffusion d'images doit nous être adressé.

Article 7 En cas de force majeure

L'association Nan Bara ne sera pas tenue pour responsable en cas de l'inexécution de ses obligations, lors de la survenance d'un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstance intérieure et extérieure, rendant impossible l'organisation des activités dans les conditions décrites dans ce formulaire.

Date:	et Signature, précédée de la mention «Lu et approuvé» (pour les
mineurs, signature du/des	responsable/s)
*conditions générales au ve	erso